

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société Assurances Multirisques Ittihad AMI Assurances (S.A)

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

La société Assurances Multirisques Ittihad-AMI, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 06 Août 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Abderrazek GABSI et M Chiheb GHANMI.

BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/2020
 (Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 1

ACTIFS	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amortissement et provision	Net	Net
AC1-Actifs incorporels				
AC12-Concessions, brevets, licences, marques	2 035 715	1 805 264	230 451	358 844
AC13-Fonds commercial	1 836 332	601 260	1 235 072	899 000
	3 872 047	2 406 524	1 465 523	1 257 844
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	6 107 857	4 120 340	1 987 517	2 404 514
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	1 961 016	1 085 024	875 992	935 233
AC23-Acomptes versés et immobilisations en cours	107 586		107 586	160 588
	8 176 459	5 205 364	2 971 095	3 500 335
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	73 841 282	6 135 623	67 705 659	69 087 608
AC312-Terrains et constructions hors exploitation				
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323-Parts dans les entreprises avec un lien de participation	2 505 832	740 280	1 765 552	1 460 779
AC324-Obligations et autres titres à revenus fixes				
AC33-Autres placements financiers				
AC331-Actions, autres titres à revenus variables et part dans les FCP	38 785 703	6 369 864	32 415 839	35 675 273
AC332-Obligations et autres titres à revenus fixes	191 393 991	500 000	190 893 991	189 820 388
AC334-Autres prêts	11 380 272	610 000	10 770 272	9 912 944
AC335-Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	4 979 855	227 916	4 751 939	5 065 669
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	476 381		476 381	258 397
	323 363 316	14 583 683	308 779 633	311 281 058
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510-Provision pour primes non acquises	530 588		530 588	523 488
AC520-Provision d'assurance vie	6 662 204		6 662 204	6 476 391
AC530-Provision pour sinistres vie	326 833		326 833	259 861
AC531-Provision pour sinistres non vie	11 906 605		11 906 605	9 274 523
	19 426 230		19 426 230	16 534 263
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	1 161 589		1 161 589	1 320 797
AC612-Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	79 595 701	60 651 043	18 944 658	21 946 874
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	28 166 192	10 596 967	17 569 225	20 937 573
AC62-Créances nées d'opérations de réassurance	4 178 385	3 165 764	1 012 621	1 811 875
AC63-Autres créances				
AC631-Personnel	653 477		653 477	326 894
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	12 609 379	26 780	12 582 599	10 366 265
AC633-Débiteurs divers	3 922 357	503 097	3 419 260	2 794 084
	130 287 080	74 943 651	55 343 429	59 504 362
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses	3 539 705	608 767	2 930 938	1 505 261
AC72-Charges reportées				
AC721-Frais d'acquisition reportés	9 359 017		9 359 017	9 208 561
AC722-Autres charges à répartir	2 366 220	2 366 220		
AC73-Comptes de régularisation Actif				
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	8 414 318	79 139	8 335 179	7 351 777
AC733-Autres comptes de régularisation	1 171 026		1 171 026	1 124 181
	24 850 286	3 054 126	21 796 160	19 189 780
Total des Actifs	509 975 418	100 193 348	409 782 070	411 267 642

BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/2020
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 2

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2020	31/12 /2019
Capitaux propres		
CP1-Capital social	40 983 736	23 135 980
CP2-Réserves et primes liées au capital	286 176	18 133 932
CP3-Résultats reportés	-185 429 432	-155 485 122
CPR-Réserve spéciale de réévaluation	44 410 222	44 410 222
CPTP-Titres participatifs	35 000 000	35 000 000
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	-64 749 298	-34 804 988
CP6-Résultat de l'exercice	624 641	-29 944 309
Total capitaux propres avant affectation	-64 124 657	-64 749 297
PA1-Autres passifs financiers		
PA 13-Autres emprunts		
PA2-Provisions pour autres risques et charges		
PA 23-Autres provisions	4 789 117	3 451 895
	4 789 117	3 451 895
PA3-Provisions techniques brutes		
PA310-Provisions pour primes non acquises	54 379 898	57 846 928
PA320-Provisions assurances vie	30 098 168	30 864 515
PA330-Provision pour sinistres (vie)	4 532 399	4 164 839
PA331-Provision pour sinistres (non vie)	347 394 031	349 824 736
PA340-Provision pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	1 217 410	144 113
PA361-Autres provisions techniques (non vie)		5 148 532
	437 621 906	447 993 663
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	8 629 840	7 941 312
PA6-Autres dettes		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
PA62-Dettes nées d'opérations de réassurance	5 172 740	3 036 020
PA63-Autres dettes		
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	233 125	182 900
PA632-Personnel	38 405	
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	7 963 735	6 314 899
PA634-Créditeurs divers	2 366 105	1 290 478
	15 774 110	10 824 297
PA7-Autres passifs		
PA 71-Comptes de régularisation Passif	0	0
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	7 091 754	5 805 772
	7 091 754	5 805 772
Total des passifs	473 906 727	476 016 939
Total des capitaux propres et des passifs	409 782 070	411 267 642

**ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU
DE LA RÉASSURANCE NON VIE
(Montants exprimés en dinars)**

ANNEXE 3

DÉSIGNATIONS	Opérations brutes 2020	Cessions et/ou rétrocessions 2020	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
PRNV1- Primes acquises				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	141 189 185	-4 867 630	136 321 555	153 217 250
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	3 467 030	7 103	3 474 133	1 043 657
	144 656 215	-4 860 527	139 795 688	154 260 907
PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	13 550 744		13 550 744	9 690 018
PRNV2- Autres produits techniques				
CHNV1- Charges de sinistres				
CHNV 11- Montants payés	-104 692 064	-990 426	-105 682 490	-130 412 089
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	2 430 705	2 632 082	5 062 787	-8 500 778
	-102 261 359	1 641 656	-100 619 703	-138 912 867
CHNV2- Variation des autres provisions techniques	5 148 533		5 148 533	2 903 341
CHNV3- Participation aux bénéfices et ristournes	21 821		21 821	-274 403
CHNV4- Frais d'exploitation				
CHNV 41- Frais d'acquisition	-23 054 775		-23 054 775	-23 340 192
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	108 544		108 544	1 699 114
CHNV 43- Frais d'administration	-11 281 626		-11 281 626	-12 111 148
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs		1 026 471	1 026 471	937 818
	-34 227 857	1 026 471	-33 201 386	-32 814 408
CHNV5- Autres charges techniques	-18 815 610		-18 815 610	-14 789 994
RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	8 072 487	-2 192 400	5 880 087	-19 937 405

DÉSIGNATIONS	Opérations brutes 2020	Cessions et/ou rétrocessions 2020	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
PRV1- Primes				
PRV 11- Primes émises et acceptées	2 972 692	-888 935	2 083 757	1 477 228
	2 972 692	-888 935	2 083 757	1 477 228
PRV2- Produits des placements				
PRV 21- Revenus des placements	1 682 619		1 682 619	1 457 403
PRV 22- Produits des autres placements				
PRV 23- Reprise de corrections de valeurs sur placements	43 018		43 018	50 217
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements	24 798		24 798	59 983
	1 750 435		1 750 435	1 567 603
CHV1- Charges de sinistres				
CHV 11- Montants payés	-1 726 070	104 025	-1 622 045	-2 063 415
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	-367 560	66 971	-300 589	835 686
	-2 093 630	170 996	-1 922 634	-1 227 729
CHV2- Variation des autres provisions techniques				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	766 347	185 812	952 159	2 033 816
CHV 22- Autres provisions techniques				
	766 347	185 812	952 159	2 033 816
CHV3- Participation aux bénéfices et ristournes				
CHV4- Frais d'exploitation				
CHV 41- Frais d'acquisition	-687 085		-687 085	-391 160
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	41 912		41 912	55 627
CHV 43- Frais d'administration	-125 478		-125 478	-115 512
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs		231 884	231 884	255 111
	-770 651	231 884	-538 767	-195 934
CHV5- Autres charges techniques	-393 072		-393 072	-231 369
CHV9- Charges de placement				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-372 831		-372 831	-357 038
CHV 92- Correction de valeur sur placements	-215 640		-215 640	-307 110
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	-3 586		-3 586	-47 773
	-592 057		-592 057	-711 921
RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	1 640 064	-300 243	1 339 821	2 711 695

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 5

DÉSIGNATIONS	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	5 880 087	-19 937 406
RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	1 339 821	2 711 695
PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)		
PRNT11- Revenus des placements	17 278 434	16 623 515
PRNT12- Produits des autres placements		
PRNT13- Reprise de corrections de valeurs sur placements	441 744	572 783
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	254 644	684 181
	17 974 822	17 880 479
CHNT1- Charges des placements		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-3 828 514	-4 072 462
CHNT12- Correction de valeur sur placements	-2 214 359	-3 502 977
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	-36 827	-544 916
	-6 079 700	-8 120 355
CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-13 550 746	-9 690 018
PRNT2- Autres produits non techniques	16 806	55 441
CHNT3- Autres charges non techniques	-4 620 623	-1 390 359
Résultat provenant des activités ordinaires	960 467	-18 490 523
CHNT41- Impôts exigibles	-330 526	-354 274
CHNT42- Impôts différés	0	-11 099 511
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	629 941	-29 944 308
CHNT5- Pertes extraordinaires	-5 300	0
Résultat net de l'exercice	624 641	-29 944 308
Effets des modifications comptables		
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	624 641	-29 944 308

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

DÉSIGNATIONS	31/12/2020	31/12/2019
HB1- Engagements reçus	233 125	182 900
HB2- Engagements donnés		
HB21- Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées		
HB22- Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24- Autres engagements donnés		
HB3- Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
HB4- Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 7

DÉSIGNATION	Notes	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation :			
Encaissements des primes reçues des assurés		160 256 725	180 359 102
Sommes versées pour paiement des sinistres		-95 564 519	-130 264 018
Commissions versées aux intermédiaires		-18 834 390	-19 897 569
Encaissements des sinistres pour cessions			
Décaissements des primes pour cessions		-1 547 649	-2 198 840
Commissions recues des cessions			
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-19 495 182	-17 975 194
Variation des espèces reçues des cessionnaires			
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-85 361 240	-108 331 335
Encaissements liés à la cession de placements financiers		84 008 686	107 911 878
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-18 749 357	-21 940 136
Produits financiers reçus		12 011 547	18 312 134
Autres mouvements		-14 651 114	-20 027 395
Flux de trésorerie provenant de (ou affectés à) l'exploitation		2 073 507	-14 051 373
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-647 830	-1 133 568
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			137 690
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières			
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation			
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Autres mouvements			
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-647 830	-995 878
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Encaissements Titres participatifs			
Décaissements Billets de trésorerie			
Distribution Dividendes			
Augmentations/Diminutions des ressources spéciales			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Variation de trésorerie		1 425 677	-15 047 252
Trésorerie au début de l'exercice		2 114 027	17 161 279
Trésorerie à la fin de l'exercice	VI	3 539 704	2 114 027

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

I - PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Dénomination sociale : Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances

Siège social : Cité des Pins - Zone Nord Est - Les Berges du Lac II - Tunis

Téléphone : +216 70 026 000

Email : courrier@assurancesami.com

Site web : www.assurancesami.com

La société « Assurances Mutuelles Ittihad - AMI » a été créée en 2003 sous la forme d'une société mutuelle. Elle a pour objet, en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats ou des conventions d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurance.

Le fonds commun s'élève à 6 503 402 DT au 31 décembre 2013. Il représente le cumul des droits d'adhésion de 20 DT chacun, versés par les adhérents de l'AMI depuis sa création jusqu'à la date du 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 octobre 2014 a décidé la transformation de la société mutuelle « Assurances Mutuelles Ittihad - AMI » en société anonyme sous la dénomination « Société d'Assurances Multirisques Ittihad » avec le nom commercial « AMI Assurances », et ce, avec un capital social de 13 220 560 DT réparti en 13 220 560 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar l'action.

Le capital social initial de 13 220 560 DT provient de :

- La conversion d'une partie du fonds des adhérents d'un montant de 1 735 140 DT, ayant donné lieu à l'émission de 1 735 140 actions de 1 DT chacune. Le reliquat du fonds, soit un montant de 4 814 942 DT, a été logé dans les autres capitaux propres ;
- L'émission de 1 570 000 actions en numéraire d'une valeur nominale de 1 DT chacune, au prix d'émission de 20 DT l'action. La prime d'émission en découlant s'est élevée à 29 830 000 DT ;
- L'incorporation d'une partie de la prime d'émission dans le capital d'un montant de 9 915 420 DT ayant donné lieu à l'émission de 9 915 420 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 DT et l'attribution de 3 nouvelles actions gratuites pour chaque action ancienne détenue.

La Société a également changé de dénomination sociale pour devenir « Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances ».

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 octobre 2015 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 5 288 224 DT pour le porter de 13 220 560 DT à 18 508 784 DT, et ce, par l'émission de 5 288 224 actions nouvelles au prix de 6,250 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 5,250 DT de prime d'émission. Ces actions ont été souscrites selon la parité de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes et ont été libérées intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 juin 2017 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4 627 196 DT pour le porter de 18 508 784 DT à 23 135 980 DT, et ce, par l'émission de 4 627 196 actions gratuites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 05 juin 2020 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 17 847 756 DT, pour le porter de 23 135 980 DT à 40 983 736 DT, et ce, par l'émission de 17 847 756 actions gratuites.

La société « AMI Assurances » est régie par le Code des Assurances qui a été promulgué par la loi n°92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi n°94-10 du 31 janvier 1994, la loi n°97-24 du 28 avril 1997, la loi n°2002-37 du 1^{er} avril 2002, la loi n°2005-86 du 15 août 2005 et la loi n°2014-47 du 24 juillet 2014.

La société « AMI Assurances » fournit ses produits et services à travers 132 agences, 41 courtiers et 2 succursales répartis sur tout le territoire Tunisien.

II - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

A - NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

A-1- Déclaration de conformité

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes, tels que définis par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, et le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, NC 27, NC 28, NC 29, NC 30 et NC 31) publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000 et relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

B - BASE DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique, à l'exception des biens immobiliers et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

C - METHODES COMPTABLES PERTINENTES

C-1 : Les actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs de transfert ou d'acquisition) à l'exception des terrains et des constructions qui ont été évalués à leur juste valeur (selon les rapports d'un expert en immobilier).

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la base des taux suivants :

- Constructions	2%
- Fonds commercial	3%
- Agencements et Aménagements	10%
- Matériel et mobilier de bureau	5%
- Matériel informatique	15%
- Matériel de transport	20%
- Logiciels	33%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement, tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

C-2 : Les placements

C-2-1- Les placements immobiliers

Les terrains et les constructions figurent au bilan à leur valeur comptable nette. Les valeurs brutes correspondent à leur valeur d'usage déterminée par un expert en immobilier. Les constructions font l'objet d'un amortissement sur une base linéaire.

C-2-2- Autres placements

▪ Coût d'entrée des titres

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leurs coûts d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission).

Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires et les bons du Trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achat et hors coupons courus à l'achat.

▪ Évaluation à la date de clôture

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres cotés que les titres non cotés, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes sont provisionnées.

▪ Revenus des actions

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

C-3 : Les créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance, les créances subrogées aux entreprises d'assurance et les autres créances, telles que décrites comme suit :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA ...) ;
- Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes ;
- Les créances subrogées aux entreprises d'assurance enregistrent les créances sur les compagnies d'assurance ;
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'État, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les primes à annuler, appelées également provision pour annulation de primes, sont comptabilisées lors de chaque inventaire. Elles sont destinées à faire face aux annulations futures pouvant intervenir après la clôture de l'exercice sur les primes émises et les primes acquises et non émises. Les primes à annuler ne sont pas affectées précisément à un ou plusieurs assurés déterminés mais sont évaluées sur la base de méthodes statistiques reconnues.

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la circulaire du Comité Général des Assurances n°24 /2017 du 29 mars 2017, comme suit :

- Les créances sur les assurés (siège et succursales), selon leur ancienneté, aux taux suivants :

2018 et antérieures	100%
2019	20%
2020	0%

- Les créances sur les intermédiaires (agents et courtiers), selon leur ancienneté, aux taux suivants :

2019 et antérieure	100%
2020	80%

- Les créances subrogées aux entreprises d'assurance sont provisionnées, selon leur ancienneté, aux taux suivants :

2018 et antérieures	100%
2019	20%
2020	0%

- Les créances contentieuses, les chèques et les effets impayés sont provisionnées en totalité.

C-4 : Les provisions techniques

C-4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie

- **Les provisions mathématiques** : Les provisions mathématiques correspondent, à la date d'inventaire, à la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées par un actuaire et en respect de l'arrêté du Ministre des Finances du 05 janvier 2009.
- **Provision pour sinistres à payer** : Cette provision enregistre le montant estimé de la dette de la société « AMI Assurances » envers les assurés/bénéficiaires au titre des sinistres survenus, rachats et arrivées à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.
- **Provision pour frais de gestion vie** : Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers. Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

C-4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non-vie

- **Provision pour primes non acquises** : La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime ou, à défaut, du terme du contrat. Cette provision est calculée par application de la méthode du prorata temporis, telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

- **Provisions pour sinistres à payer** : Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

Les provisions techniques sont évaluées par références à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001 et aux normes comptables sectorielles.

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurance le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion calculée au taux de frais de 5%.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la Société et en application de la circulaire du Ministre des Finances n°258 de l'année 2010.

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- **Provision pour risques en cours :** Pour évaluer cette provision, on calcule pour chacune des catégories d'assurances, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent, des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et des frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, et on rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices, corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises. Si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.
- **Provision d'égalisation :** Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires, permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux, notamment la grêle, l'assurance-crédit et l'assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisations d'assurance de l'exercice.

C-5- Les revenus

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

C-6- Les charges par destination

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

La comptabilité analytique vient compléter la comptabilité générale. Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité.

La ventilation des charges par destination se présentent comme suit :

- **Charges d'acquisition des contrats :** Les frais d'acquisition correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurance. Ils comprennent tant les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition et les frais d'ouverture de dossiers ou d'admission des contrats d'assurance dans le portefeuille, que les frais indirectement imputables, tels que les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien des bureaux occupés par le service commercial, les frais de publicité et de marketing, les commissions d'acquisition et les frais des réseaux commerciaux.
- **Frais d'administration des contrats :** Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent

notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, de gestion des participations aux bénéficiaires et de ristournes et de réassurance acceptée et cédée. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnités, l'établissement des contrats, les commissions de gestion et d'encaissement et les frais de contentieux liés aux primes.

- **Les frais de gestion des sinistres** : Les frais de gestion des sinistres correspondent aux frais internes et externes occasionnés par le traitement des dossiers sinistres (ouverture des dossiers, évaluation, règlement). Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnités, les frais de contentieux et les commissions comptabilisées au titre de la gestion des sinistres.
- **Frais de gestion des placements** : Les frais de gestion des placements correspondent aux frais internes et externes occasionnés par l'activité de gestion des placements. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part d'entretien du local occupé par le service financier, les dotations aux provisions pour dépréciation des valeurs, les moins-values sur réalisation des placements, les commissions bancaires et les pertes de change.
- **Autres charges techniques** : Les autres charges techniques correspondent aux frais internes et externes qui exceptionnellement ne peuvent être affectés ni directement ni par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations définies par la norme comptable.

C-7- Affectation des produits nets des placements

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins-values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes [(provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) / 2].

C-8- Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

C-9- Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices

À partir de l'exercice 2017, la société « AMI Assurances » avait appliqué la méthode du report d'impôt pour la comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices.

Cette méthode consiste à calculer la charge d'impôt sur les bénéfices sur la base du résultat comptable de l'exercice en corrigeant l'impôt exigible par l'effet :

- Des écarts temporels entre la base fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs ;
- Des déficits fiscaux reportables et récupérables (ayant une probabilité d'être récupérés dans les exercices suivants).

En 2019 et après un test de dépréciation au vu des incertitudes liées à la conjoncture actuelle, une reprise intégrale de l'actif d'impôt différé a été constatée.

La société « AMI Assurances » utilise la méthode de l'impôt exigible. La charge d'impôt exigible correspond à l'impôt dû au titre de la période. Comptabilisé à la date de clôture, ce montant ne tient pas compte de l'impôt futur, même si cet impôt naît d'opérations rattachées à la période close.

D- DEROGATIONS RELATIVES AUX PROVISIONS TECHNIQUES

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, et de la norme comptable NC 29 relatives aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence des informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers :

- **Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques** : Elle correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative. L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision de manière fiable.
- **Provision pour participation aux bénéfices (vie)** : Elle comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéfices est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.
- **Provision pour égalisation vie** : Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

III - NOTES SUR LE BILAN

AC1- ACTIFS INCORPORELS

Le solde net de cette rubrique est de 1 465 523 DT au 31/12/2020 contre 1 257 844 DT au 31/12/2019, soit une augmentation de 207 679 DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Val. brute 31/12/2020	Amort. cumulé 31/12/2020	Val. nette 31/12/2020	Val. nette 13/12/2019
Logiciels	2 035 715	1 805 264	230 451	358 844
Fonds commercial	1 836 332	601 260	1 235 072	899 000
Total en DT	3 872 047	2 406 524	1 465 523	1 257 844

AC2- ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Le solde net de cette rubrique est de 2 971 095 DT au 31/12/2020 contre 3 500 335 DT au 31/12/2019, soit une diminution de (529 240) DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Val. brute 31/12/2020	Amort. cumulé 31/12/2020	Val. nette 31/12/2020	Val. nette 31/12/2019
AAI	2 975 332	1 475 288	1 500 044	1 735 123
Matériel de transport	1 045 572	884 820	160 752	356 088
Matériel informatique	2 086 953	1 760 232	326 721	366 303
Matériel et mobilier de bureau	1 961 016	1 085 024	875 992	935 235
Dépôts et cautionnements	107 586	-	107 586	107 586
Total en DT	8 176 459	5 205 364	2 971 095	3 500 335

AC3- PLACEMENTS

Les placements nets totalisent 308 779 633 DT au 31/12/2020 contre 311 281 058 DT au 31/12/2019, soit une diminution de (2 501 424 DT) ; ils se composent comme suit :

Désignations	Placement brut 31/12/2020	Amort./Prov. 31/12/2020	Placement net 31/12/2020	Placement net 31/12/2019	Variation nette
Terrains et constructions	73 841 282	6 135 623	67 705 659	69 087 608	-1 381 949
Placements dans les entreprises liées et participations	2 505 832	740 280	1 765 552	1 460 779	304 773
Actions, autres titres à revenus variables et parts dans les FCP	38 785 703	6 369 864	32 415 839	35 675 273	-3 259 433
Obligations et autres titres à revenus fixes	191 393 991	500 000	190 893 991	189 820 388	1 073 603
Autres dépôts et prêts	16 836 508	837 916	15 998 592	15 237 010	761 582
Total en DT	323 363 316	14 583 683	308 779 633	311 281 058	-2 501 424

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'Annexe 8.

AC31- Terrains et constructions

Le solde net de ce poste s'élève à 67 705 659 DT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

Désignations	Val. brute au 31/12/2020	Amort./Prov. au 31/12/2020	Valeur nette au 31/12/2020
Terrain B. Abdessalem Sfax	116 899	-	116 899
Immeuble B. Abdessalem Sfax	180 331	47 164	133 167

Terrain et immeuble Lac 2 Tunis	61 886 605	4 606 835	57 279 770
Terrain 15 Rue Mauritanie Tunis	1 035 000	-	1 035 000
Immeuble 15 Rue Mauritanie Tunis	2 430 099	389 756	2 040 343
Garage Rue Menzel Bourguiba Tunis	505 336	70 388	434 948
Délégation Sfax	2 802 825	418 577	2 384 248
Délégation Sousse	1 625 443	230 472	1 394 971
Délégation Bizerte	1 318 383	198 383	1 120 000
Délégation Gabès	1 074 191	114 769	959 422
Local Nabeul	458 106	51 852	406 254
Construc. en cours Rue Menzel Bourguiba	8 064	-	8 064
Action immobilière MAE	400 000	7 427	392 573
Total en DT	73 841 282	6 135 623	67 705 659

À compter de la fin de l'année 2017, les biens immobiliers sont évalués à leur valeur réévaluée issue d'une expertise directe et indépendante.

En effet, par dérogation à la méthode du cout historique prévue par les normes comptables tunisiennes, la société « AMI Assurances » a procédé à l'évaluation des biens immobiliers à leur juste valeur à cette date et a procédé, en conséquence, à leur réévaluation.

Le recours au modèle de la réévaluation est motivé par :

- La recherche à présenter une information plus pertinente sur la valeur économique des placements immobiliers et, par conséquent, à rehausser les qualités de pertinence et de fiabilité des états financiers ;
- La reconnaissance par la norme internationale IAS 16 du modèle de la réévaluation à la juste valeur pour l'évaluation des immobilisations postérieurement à leur comptabilisation initiale ;
- L'adhésion à une tendance de plus en plus croissante qui converge vers d'adoption de l'approche de réévaluation.

La plus-value de réévaluation a été déterminée sur la base d'une évaluation faite par un expert judiciaire. Ladite évaluation a été jugée raisonnable et acceptable par le CGA à la suite de la consultation des services concernés du Ministère des Domaines de l'État.

La réévaluation, effectuée en date du 31/12/2017, après la constatation des amortissements de l'année 2017, n'a pas eu d'effet sur le résultat de cet exercice. La plus-value de réévaluation, estimée à 44,410 millions de dinars a été comptabilisée, en majoration de la valeur brute des immobilisations d'une part et dans un compte de réserve spéciale de réévaluation d'autre part.

AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation

Le solde net de ce poste s'élève à 1 765 552 DT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

Désignations	Val. brute 31/12/2020	Provision 31/12/2020	Val. nette 31/12/2020	Val. nette 31/12/2019	Variation nette
AT-TAKAFULIA	1 300 000	634 281	665 719	665 719	-
Général Assistance	1 099 833	-	1 099 833	795 060	304 773
GMP	105 999	105 999	-	-	-
Total en DT	2 505 832	740 280	1 765 552	1 460 779	304 773

AC331- Actions et autres titres à revenus variables et part dans les FCP

Le solde net de ce poste s'élève à 32 415 839 DT au 31/12/2020 contre 35 675 273 DT au 31/12/2019, soit une diminution de (3 259 434) DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et les actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles « AMI Assurances » n'exerce ni un contrôle, ni une influence notable. Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

Désignations	Valeur brute 31/12/2020	Provision 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2019	Variation Nette
Actions cotées	10 042 613	1 847 023	8 195 590	8 585 013	-389 423
Actions non cotées	9 973 450	4 449 114	5 524 336	6 347 006	-822 670
SICAV obligataire	174 383	-	174 383	95 864	78 519
Fonds commun de placement	18 595 257	73 727	18 521 530	20 647 390	-2 125 860
Total en DT	38 785 703	6 369 864	32 415 839	35 675 273	-3 259 434

AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes

Le solde net de cette rubrique s'élève à 190 893 991 DT au 31/12/2020 contre 189 820 388 DT au 31/12/2019, soit une augmentation de 1 073 603 DT.

Cette rubrique englobe les emprunts obligataires, les comptes à terme et les bons de caisse ; elle se décompose comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Emprunts obligataires	74 778 560	48 528 675	26 249 885
Bons du Trésor et assimilés	75 115 431	66 791 713	8 323 718
Comptes de dépôts placements	41 000 000	74 500 000	-33 500 000
Total en DT	190 893 991	189 820 388	1 073 603

AC334- Autres Prêts

Le solde net de cette rubrique s'élève à 10 770 272 DT au 31/12/2020 contre 9 912 944 DT au 31/12/2019, soit une augmentation de 857 328 DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Val. brute 31/12/2020	Provision 31/12/2020	Val. nette 31/12/2020	Val. nette 31/12/2019	Variation nette
Prêts au Personnel	6 991 024	-	6 991 024	6 611 024	380 000
Prêt Société Hôtelière et Immobilière (AMILCAR)	350 000	350 000	-	-	-
Prêt Groupement Mutualiste pour la Prévoyance (GMP)	60 000	60 000	-	-	-
Prêt Recall Holding	3 779 248	-	3 779 248	3 301 920	477 328

Prêt Polyclinique du Cap Bon (PCB S.A.)	200 000	200 000	-	-	-
Total en DT	11 380 272	610 000	10 770 272	9 912 944	857 328

AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Le solde net de cette rubrique s'élève à 4 751 939 DT au 31/12/2020 contre 5 065 669 DT au 31/12/2019, soit une diminution de (313 730) DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Val. brute 31/12/2020	Provision 31/12/2020	Val. nette 31/12/2020	Val. nette 31/12/2019
Dépôt auprès de la TGT	4 979 855	227 916	4 751 939	5 065 669
Total en DT	4 979 855	227 916	4 751 939	5 065 669

AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Le solde net de cette rubrique s'élève à 476 381 DT au 31/12/2020.

La répartition pour chaque catégorie de placements, entre les placements admis et les placements non admis en représentation des provisions techniques se présente comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2020	Placements admis en représentatio n des provisions techniques	Placements non admis en représentatio n des provisions techniques
Terrains et constructions d'exploitation	73 841 282	67 705 659	67 705 659	-
Placements dans les entreprises liées et participations :				
- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	2 505 832	1 765 552	1 765 552	-
Autres placements financiers				
- Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	38 785 703	32 415 839	32 415 839	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	191 393 991	190 893 991	190 893 991	-
- Autres prêts	11 380 272	10 770 272	-	10 770 272
- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	4 979 855	4 751 939	-	4 751 939
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	476 381	476 381	-	476 381
Total en DT	323 363 316	308 779 633	292 781 041	15 998 592

AC5- PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 19 426 230 DT au 31/12/2020 contre 16 534 263 DT au 31/12/2019, soit une augmentation de 2 891 967 DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Provision pour primes non acquises	530 588	523 488	7 100
Provision d'assurances vie	6 662 204	6 476 391	185 813
Provision pour sinistres vie	326 833	259 861	66 972
Provision pour sinistres non vie	11 906 605	9 274 523	2 632 082
Total en DT	19 426 230	16 534 263	2 891 967

AC6- CRÉANCES

Les créances nettes des provisions totalisent 55 343 429 DT au 31/12/2020 contre 59 504 362 DT au 31/12/2019, soit une diminution de (4 160 934) DT ; elles se détaillent comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2020	Provision 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2019	Variation nette
Primes acquises et non émises	1 161 589	-	1 161 589	1 320 797	-159 208
Créances nées d'opérations d'assurance directe	79 595 701	60 651 043	18 944 658	21 946 874	-3 002 216
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	28 166 192	10 596 967	17 569 225	20 937 573	-3 368 348
Créances nées d'opérations de réassurance	4 178 385	3 165 764	1 012 621	1 811 875	-799 254
Autres créances	17 185 213	529 878	16 655 335	13 487 243	3 168 092
Total en DT	130 287 080	74 943 652	55 343 428	59 504 362	-4 160 934

AC611- Primes acquises et non émises

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 1 161 589 DT au 31/12/2020 contre 1 320 797 DT au 31/12/2019, soit une diminution de (159 208) DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Groupe	184 883	264 483	-79 600
Incendie	51 086	63 298	-12 212
Risques divers	67 534	64 134	3 400
Risques spéciaux	26 425	23 587	2 838
Vie	8 214	8 260	-46
Automobile	734 606	787 878	-53 272
Transport	88 841	109 157	-20 316
Total en DT	1 161 589	1 320 797	-159 208

AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 18 944 658 DT au 31/12/2020 contre 21 946 874 DT au 31/12/2019, soit une diminution de (3 002 216) DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2020	Provision 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2019	Variation nette
Primes à annuler (a)	-2 722 794	-	-2 722 794	-2 878 170	155 376
Agences-Succursales (b)	82 318 495	60 651 043	21 667 452	24 825 044	-3 157 592
Total en DT	79 595 701	60 651 043	18 944 658	21 946 874	-3 002 216

(a) Primes à annuler

Le solde de ce poste s'élève à (2 722 794) DT au 31/12/2020 contre (2 878 170) DT au 31/12/2019.

À partir de 2019, les primes retournées au siège sont intégrées dans le calcul des provisions pour créances douteuses, alors que la provision pour primes à annuler est calculée en utilisant une méthode statistique basée sur les annulations historiques.

(b) Agences-succursales

Ce poste présente un solde brut compensé de 82 318 495 DT au 31/12/2020. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des intermédiaires.

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 17 569 225 DT au 31/12/2020 contre 20 937 573 DT au 31/12/2019, soit une diminution de (-3 368 348) DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Val. brute	Provision	Val. nette	Val. nette	Variation
--------------	------------	-----------	------------	------------	-----------

	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2019	nette
Comptes de liaison	28 166 192	10 596 967	17 569 225	20 937 573	-3 368 348
Total en DT	28 166 192	10 596 967	17 569 225	20 937 573	-3 368 348

Le solde brut de ce poste s'élève à 28 166 192 DT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

Compagnie	Montant
Compte de liaison STAR	5 697 890
Compte de liaison ASTREE	1 087 494
Compte de liaison COMAR	2 794 411
Compte de liaison GAT	1 590 083
Compte de liaison M.A.E	2 655 617
Compte de liaison CARTE	741 573
Compte de liaison CTAMA-MGA	3 090 258
Compte de liaison MAGHREBIA	991 298
Compte de liaison LLOYD	1 156 604
Compte de liaison SELIM	337 409
Compte de liaison BIAT ASSURANCES	576 504
Compte de liaison BUAT	468 000
Compte de liaison EL AMANA TAKAFUL	237 620
Compte de liaison ATTAKAFULIA	337 245
Compte de liaison ZITOUNA TAKEFUL	325 469
Compte de liaison COMPAGNIE ETRANGERE	115 129
Compte de liaison CX FGA	2 541 062
Prévision de recours matériel	3 422 526
Total en DT	28 166 192

AC62- Créances nées d'opérations de réassurances

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 012 621 DT au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2020	Provision 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2020
BEST RE	2 904 881	2 904 881	-
Divers réassureurs	1 273 504	260 883	1 012 621
Total en DT	4 178 385	3 165 764	1 012 621

AC63- Autres créances

Le solde net de cette rubrique s'élève à 16 655 336 DT au 31/12/2020 contre 13 487 243 DT au 31/12/2019, soit une augmentation de 3 168 093 DT ; elle s'analyse comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2020	Provision 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2019	Variation nette
Personnel	653 477	-	653 477	326 894	326 583
État, impôts et taxes	12 609 379	26 780	12 582 599	10 366 265	2 216 334
Débiteurs divers	3 922 357	503 097	3 419 260	2 794 084	625 176
Total en DT	17 185 213	529 877	16 655 336	13 487 243	3 168 093

AC7- AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

AC71- Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses

Le solde net de cette rubrique s'élève à 2 930 938 DT au 31/12/2020 contre 1 505 261 DT au 31/12/2019, soit une augmentation de 1 425 677 DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2020	Provision 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2019	Variation nette
Effets et chèques en caisse	2 749 727	-	2 749 727	4 393 092	-1 643 365
Banques	745 811	608 767	137 044	-2 944 766	3 081 810
Caisses	44 167	-	44 167	56 935	-12 768
Total en DT	3 539 705	608 767	2 930 938	1 505 261	1 425 677

AC721- Frais d'acquisition reportés

Le solde de ce compte s'élève à 9 359 017 DT au 31/12/2020 contre 9 208 561 DT au 31/12/2019, soit une augmentation de 150 456 DT.

AC73- Comptes de régularisation Actif

Le solde de cette rubrique s'élève à 9 506 205 DT au 31/12/2020 contre 8 475 958 DT au 31/12/2019, soit une augmentation de 1 030 247 DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Intérêts courus et non échus	8 335 179	7 351 777	983 402
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 171 026	1 124 181	46 845
Total en DT	9 506 205	8 475 958	1 030 247

III-CP - ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Les mouvements des capitaux propres de la Société au cours des exercices 2019 et 2020 se détaillent comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Primes et autres réserves	Réserve spéciale de réévaluation	Titres participatifs	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en DT
Soldes au 31 décembre	23 135 980	1 254 345	16 879 587	44 410 222	35 000 000	-79 917 985	-75 567 136	-34 804 987
Affectation de la perte de	-	-	-	-	-	-75 567 136	75 567 136	-
Perte de l'exercice 2019	-	-	-	-	-	-	-29 944 309	-29 944 309
Soldes au 31 décembre	23 135 980	1 254 345	16 879 587	44 410 222	35 000 000	-155 485 122	-29 944 309	-64 749 296
Affectation de la perte de	-	-	-	-	-	-29 944 309	29 944 309	-
Augmentation de capital p	17 847 756	-968 169	-16 879 587	-	-	-	-	-
Bénéfice de l'exercice 202	-	-	-	-	-	-	624 641	624 641
Soldes au 31 décembre	40 983 736	286 176	0	44 410 222	35 000 000	-185 429 432	624 641	-64 124 657

Au 31/12/2020, les fonds propres de la Société sont devenus négatifs de (64 124 547) DT en raison des pertes accumulées. Cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Toutefois, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, réunie le 05 juin 2020, a décidé l'émission de 40 000 000 DT de titres participatifs, réservée entièrement à la Banque Nationale Agricole ; en outre, le Conseil d'Administration de la Société, réunion le 24 novembre 2020, a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires pour le 25 décembre 2020, en vue de l'augmentation du capital social en numéraire d'un montant global de 92 816 108 DT. Un plan de développement et de restructuration financière de la Société a été adopté par le Conseil d'Administration.

PA2- PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 4 789 117 DT au 31/12/2020 contre 3 451 895 DT au 31/12/2019, soit une augmentation de 1 337 222 DT ; elles se décomposent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Provision pour indemnités de départ à la retraite	1 941 422	1 810 137	131 285
Provision pour autres avantages postérieurs à l'emploi	1 212 233	1 130 933	81 300
Provision pour litiges	405 303	395 807	9 496
Provision pour autres risques et charges	1 230 159	115 018	1 115 141
Total en DT	4 789 117	3 451 895	1 337 222

La société « AMI Assurances » a procédé à la comptabilisation d'un passif non courant relatif aux indemnités de départ à la retraite et aux frais d'assistance médicale qui seront encourus après l'activité du salarié (sous la forme d'une provision pour avantages postérieurs à l'emploi).

Le principe de comptabilisation d'une provision pour avantages du personnel est consacré par le Système Comptable des Entreprises en Tunisie chaque fois que la Société ait une obligation actuelle d'encourir de tels coûts en rapport avec la période de service passée par le salarié dans la Société. Le problème concerne notamment les avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de départ à la retraite, assistance médicale après le départ à la retraite, etc.). Toutefois, le Système Comptable des Entreprises en Tunisie manque d'une norme traitant des avantages du personnel (dans toutes leurs catégories) à l'instar de la norme comptable internationale IAS 19.

C'est pour cette raison que les entreprises tunisiennes se basent sur les prescriptions de cette IFRS pour la comptabilisation des différentes catégories de charges de personnel dont, en particulier, les avantages postérieurs à l'emploi. Le principe est que l'engagement de la Société au titre des indemnités de départ à la retraite et des frais d'assistance médicale après le départ à la retraite soit étalé sur la période d'activité du salarié et ne soit pas constaté au moment où celui-ci bénéficie effectivement de ces avantages, et ce, conformément au principe du rattachement des charges au produits.

L'engagement de la Société se traduit par la comptabilisation d'un passif social : *Provision pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi*.

L'estimation de cette provision (ou de ce passif non courant) est effectuée sur la base des droits aux avantages prévus par les textes et accords applicables et d'hypothèses actuarielles concernant notamment :

- le taux d'évolution des salaires ;
- la mortalité du personnel pendant et après l'activité ;
- l'incapacité et les départs anticipés à la retraite ;
- la rotation du personnel ;
- le taux d'actualisation financière.

Les hypothèses retenues par la Société pour l'estimation des provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2020 se présentent comme suit :

Indemnité de départ à la retraite	:	Six mensualités calculées sur la base du dernier salaire toutes indemnités comprises
Autres avantages postérieurs à l'emploi	:	La prime d'assurance de l'année en cours déterminée conformément au terme du contrat d'assurance groupe
Taux d'évolution des salaires	:	5%
Probabilité de départ préalable à la retraite	:	1%
Taux d'actualisation financière	:	9%
Espérance de vie	:	75 ans

PA3- PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Cette rubrique totalise 437 621 906 DT au 31/12/2020 contre 447 993 663 DT au 31/12/2019, soit une diminution de (10 371 758) DT ; elle se décompose comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Provision pour primes non acquises	54 379 898	57 846 928	-3 467 030
Provision mathématique vie (a)	30 098 168	30 864 515	-766 347
Provision pour sinistres à payer vie	4 532 399	4 164 839	367 560
Provision pour sinistres à payer non vie (b)	347 394 031	349 824 736	-2 430 705
Autres provisions techniques	1 217 410	5 292 645	-4 075 235
Total en DT	437 621 906	447 993 663	-10 371 757

Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

(a) Provision mathématique vie

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La société « AMI Assurances » a appliqué les dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 05/01/2009, modifiant l'arrêté du 27/02/2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

(b) Provision pour sinistres à payer non vie

La provision pour sinistres à payer se détaille comme suit au 31/12/2020 :

Branche	Montant
Incendie	3 313 394
Transport	3 295 927
Risques divers	2 869 111
Risques spéciaux	318 046
Automobile	336 165 598

Groupe	1 431 955
Total en DT	347 394 031

PA5- DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES REÇUS DES RÉASSUREURS

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont augmenté de 688 528 DT pour passer de 7 941 312 DT au 31/12/2019 à 8 629 840 DT au 31/12/2020.

Cette rubrique, qui comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la Société, se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Dettes pour dépôt de primes	530 588	742 734	-212 146
Dettes pour dépôt de sinistre	8 099 252	7 198 578	900 674
Total en DT	8 629 840	7 941 312	688 528

PA6- AUTRES DETTES

PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurance s'élèvent à 5 172 740 DT au 31/12/2020 contre 3 036 020 DT au 31/12/2019, soit une augmentation de 2 136 720 DT.

PA63- Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 10 601 370 DT au 31/12/2020 contre 7 788 277 DT au 31/12/2019, soit une augmentation de 2 813 093 DT ; elles s'analysent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	233 125	182 900	50 225
Personnel	38 405	-	38 405
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	7 963 735	6 314 899	1 648 836
Créditeurs divers	2 366 105	1 290 478	1 075 627
Total en DT	10 601 370	7 788 277	2 813 093

PA7 - AUTRES PASSIFS

PA71- Comptes de régularisation Passif

Les comptes de régularisation Passifs ont passé de 5 805 772 DT au 31/12/2019 à 7 091 754 DT au 31/12/2020, soit une augmentation de 1 285 982 DT s'analysant comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Provision pour congés payés	1 015 050	1 035 066	-20 016
Produits constatés d'avance	159 433	186 219	-26 786
Charges à payer	5 917 271	4 584 487	1 332 784
Total en DT	7 091 754	5 805 772	1 285 982

IV - NOTES SUR LES COMPTES DE RÉSULTATS

PRNV1- PRIMES ACQUISES

Les primes acquises non vie, nettes de réassurances, totalisent 139 795 688 DT en 2020 contre 154 260 907 DT en 2019, soit une diminution nette de (14 465 219) DT, s'expliquant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2020	Cessions 2020	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019	Variations nettes
Primes émises et acceptées	141 189 185	-4 867 630	136 321 555	153 217 250	-16 895 695
Variation de la PPNA	3 467 030	7 103	3 474 133	1 043 657	2 430 476
Total en DT	144 656 215	-4 860 527	139 795 688	154 260 907	-14 465 219

PRNT3- PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS, TRANSFÉRÉS DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

Les produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat, ont passé de 9 690 018 DT en 2019 à 13 550 744 DT en 2020, soit une augmentation de 3 860 726 DT.

CHNV1- CHARGES DE SINISTRES

Les charges des sinistres non vie, nette de réassurances, totalisent 95 471 170 DT en 2020 contre 136 009 526 DT en 2019, soit une diminution de 40 538 356 DT, s'expliquant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2020	Cessions 2020	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019	Variations nettes
Sinistres payés	-104 692 064	-990 426	-105 682 490	-130 412 089	24 729 599
Variation de la PSAP	2 430 705	2 632 082	5 062 787	-8 500 778	13 563 565

PREC	5 148 533	-	5 148 533	2 903 341	2 245 192
Total en DT	-97 112 826	1 641 656	-95 471 170	-136 009 526	40 538 356

CHNV4- FRAIS D'EXPLOITATION

Les frais d'exploitation non vie totalisent 33 201 386 DT en 2020 contre 32 814 408 DT en 2019, soit une augmentation de 386 978 DT s'analysant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2020	Cessions 2020	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019	Variations nettes
Frais d'acquisition	-23 054 775	-	-23 054 775	-23 340 192	285 417
Variation des frais d'acquisition reportés	108 544	-	108 544	1 699 114	-1 590 570
Frais d'administration	-11 281 626	-	-11 281 626	-12 111 148	829 522
Commissions reçues des réassureurs	-	1 026 471	1 026 471	937 818	88 653
Total en DT	-34 227 855	1 026 471	-33 201 386	-32 814 408	-386 978

CHNV5- AUTRES CHARGES TECHNIQUES NON VIE

Les autres charges techniques non vie nettes totalisent 18 815 610 DT en 2020 contre 14 789 994 DT en 2019, soit une augmentation de 4 025 616 DT s'analysant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2020	Cessions 2020	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019	Variations nettes
Dotation provision pour dépréciation des créances douteuses	-11 816 442	-	-11 816 442	-8 230 092	- 3 586 350
Autres charges	-6 999 168	-	-6 999 168	-6 559 902	- 439 266
Total en DT	-18 815 610	-	-18 815 610	-14 789 994	-4 025 616

PRV1- PRIMES VIE

Les primes émises et acceptées de la branche vie, nettes de réassurances, ont passé de 1 477 228 DT en 2019 à 2 083 757 DT en 2020, soit une augmentation nette de 606 529 DT.

PRV2- PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements vie ont passé de 1 567 603 DT en 2019 à 1 750 435 DT en 2020, soit une augmentation de 182 832 DT.

CHV1- CHARGES DE SINISTRES

Les charges de sinistres de la branche vie totalisent 1 922 634 DT en 2020 contre 1 227 729 DT en 2019, soit une augmentation nette de 694 905 DT ; elles se détaillent comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2020	Cessions 2020	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019	Variations nettes
Sinistres payés	-1 726 070	104 025	-1 622 045	-2 063 415	441 370
Variation de la PSAP	-367 560	66 971	-300 589	835 686	-1 136 275
Total en DT	-2 093 630	170 996	-1 922 634	-1 227 729	-694 905

CHV2- VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES

La rubrique « Variation de la provision d'assurance vie » a passé de 2 033 816 DT en 2019 à 952 159 DT en 2020, soit une diminution de 1 081 657 DT.

CHV4- FRAIS D'EXPLOITATION

Les frais d'exploitation vie totalisent 538 767 DT en 2020 contre 195 934 DT en 2019, soit une augmentation de 342 833 DT s'expliquant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2020	Cessions 2020	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019	Variations nettes
Frais d'acquisition	-687 085	-	-687 085	-391 160	-295 925
Variation des frais d'acquisition reportés	41 912	-	41 912	55 627	-13 715
Frais d'administration	-125 478	-	-125 479	-115 512	-9 966
Commissions reçues des réassureurs	-	231 884	231 884	255 111	-23 227
Total en DT	-770 651	231 884	-538 767	-195 934	-342 833

CHV5- AUTRES CHARGES TECHNIQUES VIE

Les autres charges techniques vie totalisent 393 072 DT en 2020 contre 231 369 DT en 2019, soit une augmentation de 161 703 DT.

CHV9- CHARGES DES PLACEMENTS

Les charges des placements ont passé de 711 921 DT en 2019 à 592 057 DT en 2020, soit une diminution de (119 864) DT.

RTNV- RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA RÉASSURANCE NON VIE

Le résultat technique non-vie est passé d'un déficit de (19 937 406) DT en 2019 à un bénéfice de 5 880 087 DT en 2020, soit une amélioration de 25 817 493 DT.

RTV- RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA RÉASSURANCE VIE

Le résultat technique vie est passé de 2 711 695 DT en 2019 à 1 339 821 DT en 2020, soit une diminution de (1 371 874) DT.

PRNT1- PRODUITS DES PLACEMENTS

Les revenus des placements à l'état de résultat sont passés de 17 880 479 DT en 2019 à 17 974 822 DT en 2020, soit une augmentation de 94 343 DT.

CHNT1- CHARGES DES PLACEMENTS

Les charges des placements totalisent 6 079 700 DT en 2020 contre 8 120 355 DT en 2019, soit une diminution de (2 040 655) DT.

NOTE SUR LA REPARTITION DES CHARGES PAR NATURE EN CHARGES PAR DESTINATION

Les charges par nature totalisent 59 978 369 DT en 2020 contre 56 832 930 DT en 2019, soit une augmentation de 3 145 439 DT ; elles se répartissent comme suit :

Désignations	2020	2019	Variation
CHNV 41 - Frais d'acquisition non vie	23 054 775	23 340 192	-285 417
CHV 41 - Frais d'acquisition vie	687 085	391 160	295 925
CHNV 43 - Frais d'administration non vie	11 281 626	12 111 148	-829 522
CHV 43 - Frais d'administration vie	125 479	115 512	9 967
CHNV 11 - Frais de gestion sinistres non vie	4 863 064	5 251 434	-388 370
CHV 11 - Frais de gestion sinistres vie	83 652	77 008	6 644
CHNV 5 - Autres charges techniques non vie	18 815 610	14 789 994	4 025 616
CHV 5 - Autres charges techniques vie	393 072	231 369	161 703
CHNT 1 - Frais de gestion des placements non vie	614 194	484 584	129 610
CHV 9 - Frais de gestion des placements vie	59 812	40 529	19 283
Total en DT	59 978 369	56 832 930	3 145 439

Les charges par nature se décomposent comme suit :

Désignations	2020	2019	Variation
Salaires et compléments de salaires	15 403 829	14 624 672	779 157
Charges sociales	3 006 691	2 953 619	53 072
Autres charges	101 106	19 782	81 324
Sous-total des charges de personnel	18 511 626	17 598 073	913 553
Commissions	17 115 465	17 580 356	-464 891
STEG, SONEDE, Carburant	418 225	515 173	-96 948
Imprimés et fournitures	696 465	696 943	-478
Loyers	48 177	316 120	-267 943
Entretiens et réparations	425 564	321 639	103 925
Assurances	833 295	792 280	41 015
Honoraires	1 319 563	2 554 560	-1 234 997
Formations	288 269	622 526	-334 257
Contributions organismes professionnels	677 576	608 019	69 557
Publicités	1 212 248	951 072	261 176
Missions, réceptions et déplacements	109 909	227 665	-117 756
Transport du personnel	147 839	99 964	47 875
Subventions	1 017 314	688 313	329 001
Frais de poste et de télécommunications et frais bancaires	388 321	508 838	-120 517
Jetons de présence et autres rémunérations	418 250	192 500	225 750
Impôts et taxes	2 831 737	3 100 069	-268 332
Dotations aux amortissements et aux provisions	12 741 635	9 197 444	3 544 191
Autres frais généraux	776 891	261 376	515 515
Total des charges par nature en DT	59 978 369	56 832 930	3 145 439

CHNT4 - CHARGE D'IMPOT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat (exigible et différé) a passé de 11 453 785 DT en 2019 à 330 526 DT en 2020, soit une diminution de 11 123 259 DT.

Cette diminution s'explique par la dépréciation intégrale en 2019 de l'actif d'impôt différé figurant dans le bilan au 31/12/2018, suite à un test de dépréciation et au vu des incertitudes liées à la conjoncture sanitaire et économique actuelle.

Désignations	2020	2019	Variation
Impôt exigible	330 526	354 274	-23 748
Impôt différé	-	11 099 511	-11 099 511
Total en DT	330 526	11 453 785	-11 123 259

Notons qu'à partir de l'exercice 2020, la Société ne comptabilise que la charge d'impôt exigible.

V - NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR LES PARTIES LIÉES

1. Informations sur les engagements

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue en novembre 2018 entre la société « AMI Assurances » et la Banque Nationale Agricole (BNA Bank) ;
- En vertu d'une convention conclue avec la société GMP en date du 08/02/2012, objet d'un avenant en date du 18/12/2012, une avance en compte courant associé a été consentie par la société « AMI Assurances » pour un montant de 60 000 DT, remboursable à l'issue d'une période de deux ans, avec application d'un intérêt calculé au TMM, soit 3,16% à l'époque.

Ladite convention de compte courant a été renouvelée le 01/04/2014, et ce, après règlement des intérêts courus jusqu'au 31/03/2014. L'intégralité de l'avance demeure remboursable à l'expiration d'une période de deux ans, et portera intérêts au TMM, soit 4,72% à l'époque. À l'échéance, soit le 01/04/2018, aucun remboursement en intérêts ou en principal n'a été effectué et ladite convention n'a pas été renouvelée.

- L'état des emprunts obligataires souscrits par la société « AMI Assurances » auprès de la BNA Bank se présente comme suit au 31/12/2020 :

Désignations	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2020	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2009	1 000 000	266 300	31/03/2009	07/04/2024	5,4%
BNA 2011P/C F.G.A	1 000 000	1 000 000	26/05/2011	26/05/2021	6,2%
BNA 2016	8 000 000	1 600 000	19/10/2016	19/10/2021	7,4%
BNA 2017-1	500 000	200 000	10/03/2017	26/05/2022	7,4%
BNA 2017-2	5 000 000	2 000 000	21/12/2017	29/12/2022	7,6%
BNA 2018-1	2 500 000	1 500 000	22/07/2018	10/08/2023	8,25%
BNA 2018-1	1 000 000	600 000	30/07/2018	10/08/2023	8,25%
BNA 2018-1	500 000	300 000	31/07/2018	10/08/2023	8,25%
BNA 2018-1	1 000 000	600 000	09/08/2018	10/08/2023	8,25%
BNA 2019-1	4 000 000	4 000 000	05/11/2019	10/01/2025	10,5%
BNA 2019-1	1 000 000	1 000 000	25/12/2019	10/01/2025	10,5%
BNA 2019-1	2 000 000	2 000 000	30/12/2019	10/01/2025	10,5%

BNA 2020-1	3 500 000	3 500 000	30/10/2020	23/11/2020	9,5%
BNA 2020-1	1 500 000	1 500 000	21/10/2020	23/11/2025	9,5%
Total en DT	32 500 000	20 066 300			

- L'état des comptes à terme souscrits par la société « AMI Assurances » auprès de la BNA Bank se présente comme suit au 31/12/2020 :

Désignations	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2020	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
CAT BNA	35 000 000	-	28/12/2018	26/12/2023	7%
CAT BNA	5 000 000	-	16/01/2019	16/01/2020	12%
CAT BNA	2 500 000	-	26/06/2019	26/06/2020	11,33%
CAT BNA	1 500 000	-	09/07/2019	09/07/2020	11,33%
CAT BNA	5 000 000	-	22/08/2019	22/08/2020	12%
CAT BNA	1 500 000	-	27/08/2019	26/08/2020	12%
CAT BNA	500 000	-	30/08/2019	30/08/2020	12%
CAT BNA	3 000 000	-	30/10/2019	30/10/2020	12,5%
CAT BNA	3 000 000	3 000 000	16/01/2020	16/01/2021	11,81%
CAT BNA	35 000 000	35 000 000	23/10/2020	21/10/2025	6.80%
Total en DT	92 000 000	38 000 000			

- En 2018 la société « AMI Assurances » a souscrit au fonds commun de placement « FCP Sécurité », géré par la BNA Capitaux, pour un montant de 8 000 068 DT.

2. Les garanties, les sûretés réelles et les cautions reçues ou données

2.1. Reçues : Néant

2.2. Données : Néant

3. Transferts de ressources

3.1. Reçus : Néant

3.2. Donnés :

- La société « AMI Assurances » détient des participations directes dans le capital de la société « La Tunisienne des Assurances Takaful - AT-TAKAFULIA », représentant 13% de son capital. En 2013, l'apport en capital dans la société « AT-TAKAFULIA » a atteint 1 300 000 DT ; il est divisé en 260 000 actions nominatives de 5 DT chacune, souscrites en numéraire et libérées en totalité ;

- La société « AMI Assurances » détient des participations directes dans le capital de la société « Groupement Mutualiste pour la Prévoyance - GMP », représentant 33,33% de son capital social et totalisant 119 999 DT. En 2016, la société GMP a procédé à la réduction de son capital pour le ramener de 1 200 000 DT à 120 000 DT. Cette réduction a été réalisée par la réduction de la valeur nominale des actions, de dix dinars à 1 dinar chacune. Ainsi, la participation de la société « AMI Assurances » a passé de 260 000 DT à 26 000 DT. La conversion du compte courant actionnaire pour un montant de 80 000 DT a ensuite ramené la participation de 26 000 DT à 106 000 DT.

4. Relations commerciales

- 4.1. Le chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au cours de l'exercice 2020 s'élève à 2 942 186 DT et se détaille comme suit :

Désignations	Exercice 2020
Groupe HBG	857 144
Groupe VERMEG	1 988 956
UGTT	96 086
Total en DT	2 942 186

- 4.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles ou financières ou d'autres éléments d'actifs avec les autres parties liées : Néant

- 4.3. Les prestations de services reçues ou fournies :

4.3.1. Reçues :

- La société « AMI Assurances » est locataire auprès de l'UGTT d'un local sis à El Fahs, Avenue Habib Bourguiba, contre un loyer mensuel de 534 DT (hors TVA). Ce local est mis à disposition d'un agent d'assurance de la société « AMI Assurances » ;
- La société « AMI Assurances » est locataire auprès de l'UGTT d'un local sis à Tunis, Rue Ali Darghouth, contre un loyer mensuel de 558 DT (hors TVA). Ce local est mis à disposition d'un agent d'assurance de la société « AMI Assurances » ;
- La société « AMI Assurances » a conclu en 2012 une convention de délégation de gestion, renouvelable annuellement par tacite reconduction, portant sur ses contrats d'assurance vie avec la société « Groupement Mutualiste pour la Prévoyance - GMP » dans laquelle la société « AMI Assurances » est membre de son conseil d'administration. Cette convention donne lieu au paiement d'une rémunération comme suit :

- ✓ 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par « AMI Assurances » au cours de l'exercice clos précédant celui au titre duquel les échéances sont dues,
- ✓ 0,5% du chiffres d'affaires capitalisation réalisé par « AMI Assurances » au cours de l'exercice clos précédant celui au titre duquel les échéances sont dues.

Au titre de l'exercice 2020, le montant total des commissions revenant à la société GMP en rémunération de sa gestion s'est élevé à 62 029 DT (TTC).

4.3.2. Fournies

- La société « AMI Assurances » a mis gratuitement à la disposition de l'UGTT un appartement à usage de bureau sis à Tunis, 25 Avenue de Paris, qu'elle a pris en location moyennant un loyer mensuel de 422 DT (hors TVA).

VI - NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie est présenté dans l'Annexe n°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

La synthèse de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2020 se présente comme suit :

Désignations	2020	2019	Variation
Trésorerie au début de l'exercice	2 114 027	17 161 279	-15 047 252
Trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 073 507	-14 051 373	16 124 880
Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-647 830	-995 878	348 048
Trésorerie provenant des activités de financement	-	-	-
Trésorerie à la fin de l'exercice	3 539 704	2 114 027	1 425 677

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Effets et chèques en caisse	2 749 727	4 393 092	-1 643 365
Banques	745 811	- 2 335 998	3 081 809

Caisses	44 166	56 933	-12 767
Total en DT	3 539 704	2 114 027	1 425 677

VII - NOTE SUR LE REPORT D'ÉCHEANCES DE CRÉDITS BANCAIRES

Suite à la crise sanitaire liée à la propagation de la pandémie de la Covid-19 et conformément aux circulaires de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) n° 2020-06 du 19 mars 2020 et n° 2020-07 du 25 mars 2020 (telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 2020-08 du 1^{er} avril 2020), les banques et les établissements financiers ont reporté les tombées (en principal et intérêts) des crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, au cours de la période fixée par ces textes. Ces circulaires de la BCT ont été émises en application du décret-loi n° 2020-19 du 15 mai 2020, portant fixation de dispositions particulières relatives au remboursement des crédits et financements octroyés par les banques et les établissements financiers à leurs clients et prévoyant notamment ce qui suit :

- La BCT fixe, par circulaire, les délais et procédures du report de remboursement des échéances des crédits et financements octroyés par les banques et les établissements financiers à leurs clients ;
- Le report de l'exécution des obligations des débiteurs n'entraîne pas la révision des contrats de crédit, de financement et autres documents et titres ;
- Les contrats d'assurance ainsi que les obligations de garantie et le cautionnement, qu'ils soient personnels ou réels, liés aux contrats de crédit et de financement, continuent de produire leurs effets tout au long de la période additionnelle due au report.

Des discussions sont en cours entre les deux associations professionnelles des banques et des sociétés d'assurance et de réassurance pour aboutir à un accord place sur les modalités de traitement des effets des reports d'échéances (en termes d'extension des droits et obligations). À ce jour, la société « AMI Assurances » n'a aucune exigence réglementaire et aucun accord contractuel à propos de la couverture de la période des échéances des crédits bancaires reportées.

Notons qu'en mars 2021, deux banques ont sollicité la société « AMI Assurances » pour discuter des modalités de couverture de ce report d'échéances (notamment en termes de primes additionnelles). Aucun avenant au contrat d'assurance initial n'a été établi dans ce cadre.

VIII - NOTE SUR L'APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la société « AMI Assurances » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, ont été approuvés par le Conseil d'Administration et l'autorisation de publication a été donnée le 05 juillet 2021.

VIII - ANNEXES

- **Annexe 8** : Mouvements ayant affecté les éléments d'actif
- **Annexe 9** : État récapitulatif des placements
- **Annexe 10** : État des règlements et des provisions pour sinistres à payer
- **Annexe 11** : Ventilation des charges et des produits des placements
- **Annexe 12** : Résultat technique par catégorie d'assurance vie
- **Annexe 13** : Résultat technique par catégorie d'assurance non vie
- **Annexe 15** : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie Vie au 31/12/2020
- **Annexe 16** : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie Non Vie au 31/12/2020



AMI Assurances

MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF EN 2020

ANNEXE 8

Désignations	Valeur brute					Amortissements et provisions								VCN
	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Réévaluation	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		Cloture
						Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	
Actifs incorporels :														
Concessions, brevets, licences, marques	1 970 874	64 841	-	-	2 035 715	1 612 030	-	193 235	-	-	-	1 805 264	-	230 451
Fonds commercial	1 421 995	414 337	-	-	1 836 332	522 995	-	78 265	-	-	-	601 260	-	1 235 072
Total actifs incorporels	3 392 869	479 178	-	-	3 872 047	2 135 025	-	271 499	-	-	-	2 406 524	-	1 465 523
Actifs corporels d'exploitation :														
Installations techniques et machines	5 950 018	157 839	-	-	6 107 857	3 545 504	-	574 836	-	-	-	4 120 340	-	1 987 517
Autres installations, outillage et mobilier	1 941 401	19 615	-	-	1 961 016	1 006 167	-	78 857	-	-	-	1 085 024	-	875 992
Dépôts et cautionnements	160 588	9 520	62 522	-	107 586	-	-	-	-	-	-	-	-	107 586
Total actifs corporels d'exploitation	8 052 007	186 974	62 522	-	8 176 459	4 551 671	-	653 693	-	-	-	5 205 364	-	2 971 095
Placements :														
Terrains et constructions d'exploitation	73 441 282	-	-	-	73 441 282	4 746 622	-	1 381 573	-	-	-	6 128 195	-	67 313 087
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	400 000	-	-	-	400 000	-	7 052	-	-	-	-	-	7 052	392 948
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	10 042 613	-	-	-	10 042 613	-	1 357 600	-	492 222	-	102 800	-	1 747 023	8 295 590
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe	207 491	501 235	589 595	-	119 132	-	-	-	-	-	-	-	-	119 132
Autres parts d'OPVCM	20 838 452	1 160 967	3 348 911	-	18 650 508	-	302 689	-	-	-	228 961	-	73 727	18 576 781
Titres non cotés	12 594 461	304 773	419 952	-	12 479 282	-	4 886 676	-	556 096	-	153 002	-	5 289 770	7 189 513
Obligations et autres titres à revenu fixe	190 320 388	96 102 932	95 029 329	-	191 393 991	-	500 000	-	-	-	-	-	500 000	190 893 991
Autres prêts	10 522 944	2 443 358	1 586 030	-	11 380 272	-	610 000	-	-	-	-	-	610 000	10 770 272
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	5 293 585	2 297 020	2 610 749	-	4 979 855	-	227 916	-	-	-	-	-	227 916	4 751 940
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	258 397	729 331	511 348	-	476 380	-	-	-	-	-	-	-	-	476 380
Total placements	323 919 612	103 539 616	104 095 913	-	323 363 316	4 746 622	7 891 933	1 381 573	1 048 318	-	484 762	6 128 195	8 455 488	308 779 633
Total Général	335 364 489	104 205 768	104 158 435	-	335 411 822	11 433 318	7 891 933	2 306 766	1 048 318	-	484 762	13 740 084	8 455 488	313 216 250

Annexes aux états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020



AMI Assurances

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31/12/2020

ANNEXE 9

Désignation	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins valeur latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	73 841 282	67 705 659		
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPVCM	10 042 613	8 295 966		
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenus fixes	-	-		
Autres parts d'OPVCM	18 769 641	18 695 913		
Titres non cotés	12 479 282	7 189 513		
Obligations et autres titres à revenus fixes	191 393 991	190 893 991		
Prêts hypothécaires	-	-		
Autres prêts et effets assimilés	11 380 272	10 770 272		
Dépôts auprès des entreprises cédantes	476 381	476 381		
Autres dépôts	4 979 855	4 751 939		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-		
Total placements	323 363 316	308 779 633		
<i>Montant des placements admis à la représentation des provisions techniques</i>	<i>311 577 474</i>	<i>292 781 041</i>		
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	<i>26 771 714</i>	<i>26 771 714</i>		

Annexes aux états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020

ÉTAT DES RÈGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER
ANNEXE 10

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
<i>Inventaire 2017</i>					
Règlements cumulés	56 937 054	46 096 571	22 440 492		
Provisions pour sinistres	39 947 240	69 115 553	111 125 075		
Total charges des sinistres	96 884 294	115 212 125	133 565 567		
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024		
% sinistres / primes acquises	72,34%	77,00%	88,19%		

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
<i>Inventaire 2018</i>					
Règlements cumulés	76 222 432	68 524 926	54 067 004	24 861 462	
Provisions pour sinistres	25 407 152	54 798 072	88 297 497	128 081 734	
Total charges des sinistres	101 629 583	123 322 998	142 364 500	152 943 195	
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	
% sinistres / primes acquises	75,89%	82,42%	94,00%	89,50%	

Annexes aux états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020



AMI Assurances

Suite Annexe 10

Année d'inventaire	Exercice de survenance					
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Inventaire 2019						
Règlements cumulés	86 416 527	90 133 789	84 036 427	63 475 469	21 703 973	
Provisions pour sinistres	19 844 293	34 858 868	59 868 085	81 626 940	111 360 132	
Total charges des sinistres	106 260 820	124 992 657	143 904 512	145 102 409	133 064 105	
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	
% sinistres / primes acquises	79,34%	83,54%	95,02%	84,91%	81,90%	

Année d'inventaire	Exercice de survenance					
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Inventaire 2020						
Règlements cumulés	90 478 356	98 260 312	100 997 937	85 001 844	48 812 193	13 693 293
Provisions pour sinistres	13 801 065	22 892 668	38 387 706	57 448 079	75 852 256	99 324 217
Total charges des sinistres	104 279 421	121 152 980	139 385 643	142 449 923	124 664 449	113 017 511
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	147 628 907
% sinistres / primes acquises	77,86%	80,97%	92,04%	83,36%	76,73%	76,56%

Annexes aux états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020



AMI Assurances

VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS

ANNEXE 11

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées ou avec un lien de participations	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		996 460	996 460	PRNT11 + PRNT13 + PRNT14 + PRV21 + PRV23
Revenus des participations		17 630 028	17 630 028	
Revenus des autres placements		317 635	317 635	PRNT12 + PRV22
Autres revenus financiers		781 135	781 135	PRNT2
Total produits des placements		19 725 258	19 725 258	
Intérêts		4 141 967	4 141 967	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		59 485	59 485	CHNT3
Autres frais		2 470 304	2 470 304	CHV91 + CHNT11
Total charges des placements		6 671 757	6 671 757	



AMI Assurances

RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIE D'ASSURANCE VIE

ANNEXE 12

Libellés	Temporaires décès et capitalisation	Total
Primes	2 972 692	2 972 692
Charges de prestations	2 093 630	2 093 630
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-766 347	-766 347
Solde de souscription	1 645 409	1 645 409
Frais d'acquisition	645 173	645 173
Autres charges de gestion nettes	518 551	518 551
Charges d'acquisition et de gestion nettes	1 163 723	1 163 723
Produits nets de placements	1 158 378	1 158 378
Solde financier	1 158 378	1 158 378
Primes cédées et/ou retrocédées	-888 935	-888 935
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les charges de prestations	104 025	104 025
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les charges de provisions	252 784	252 784
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans la participation aux résultats	-	-
Commissions reçues des réassureurs et/ou des récessionnaires	231 884	231 884
Solde de réassurance et/ou de récession	-300 243	-300 243
Résultat technique	1 339 821	1 339 821
Informations complémentaires :		
Montant des rachats	228 874	228 874
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	-
Provisions techniques brutes à la clôture	34 630 567	34 630 567
Provisions techniques brutes à l'ouverture	35 029 354	35 029 354

Annexes aux états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020



AMI Assurances

RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIE D'ASSURANCE NON VIE

ANNEXE 13

Libellés	Incendie	Transport	Risq. Divers	Risq. Spx	Automobile	Groupe	Total
	2 351 677	1 273 240	1 489 196	432 140	134 090 352	4 963 392	144 599 997
Primes émises	2 355 701	1 330 116	1 417 435	512 385	130 553 939	4 963 392	141 132 967
Variation des primes non acquises	-4 023	-56 876	71 761	-80 245	3 536 413	-	3 467 030
Charges de prestations	1 699 703	1 976 975	-9 900	24 347	88 543 324	4 878 377	97 112 826
Prestations et frais payés	172 376	272 122	491 190	14 493	99 028 022	4 713 860	104 692 064
Charges des provisions pour prestations et diverses	1 527 327	1 704 853	-501 090	9 853	-10 484 698	164 517	-7 579 238
Solde de souscription	651 974	-703 734	1 499 096	407 794	45 547 028	85 015	47 487 172
Frais d'acquisition	745 554	367 610	457 387	115 513	21 020 603	348 108	23 054 775
Autres charges de gestion nettes	261 122	197 307	239 338	79 098	27 995 005	1 216 822	29 988 691
Charges d'acquisition et de gestion nettes	1 006 676	564 917	696 725	194 611	49 015 608	1 564 930	53 043 466
Produits nets de placements	142 335	96 159	117 082	35 327	13 114 936	44 904	13 550 744
Participations aux résultats	-	-	-	-	-	78 038	78 038
Solde financier	142 335	96 159	117 082	35 327	13 114 936	122 943	13 628 782
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	1 799 931	1 392 094	521 635	199 791	954 180	-	4 867 630
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	-82 645	-112 039	-83 403	-9 200	1 277 712	-	990 426
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	-1 303 735	-1 089 486	-431 959	-32 271	218 266	-	-2 639 185
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	-583 145	-272 033	-118 305	-52 987	-	-	-1 026 470
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-169 593	-81 464	-112 032	105 333	2 450 158	-	2 192 402
Résultat technique	-381 960	-1 253 956	807 421	353 843	12 096 514	-1 356 972	5 880 087
Informations complémentaires :							
Provisions pour primes non acquises clôture	1 730 472	475 210	363 619	788 838	51 021 758	-	54 379 898
Provisions pour primes non acquises ouverture	1 726 449	418 334	435 380	708 593	54 558 171	-	57 846 928
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	3 313 394	3 295 927	2 869 111	318 046	336 165 598	1 431 954	347 394 031
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-1 786 067	-1 591 074	-3 370 201	-308 193	-341 501 764	-1 267 437	-349 824 736
Autres provisions techniques clôture							-
Autres provisions techniques ouverture					-5 148 533		-5 148 533

Annexes aux états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020



**TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIE
D'ASSURANCE AUX ÉTATS FINANCIERS
CATÉGORIE : VIE AU 31/12/2020**

ANNEXE 15

Libellés	Raccordement	Total
Primes	PRV 1 1 ^o colonne	2 972 692
Charges de prestations	CHV1 1 ^o colonne	-2 093 630
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1 ^o colonne	766 347
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1 ^o colonne	-
Solde de souscription		1 645 409
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-645 173
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-518 551
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-1 163 723
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	1 158 378
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1 ^o colonne	-
Solde financier	-	1 158 378
Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2 ^o colonne	-888 935
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2 ^o colonne	170 996
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2 ^o colonne	185 812
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2 ^o colonne	-
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2 ^o colonne	231 884
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		-300 243
Résultat technique		1 339 821
Informations complémentaires :		
Montants des rachats Vie		228 874
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		34 630 567
Provisions techniques brutes à l'ouverture		35 029 354
A déduire :		
Provisions devenues exigibles		



AMI Assurances

**TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIE
D'ASSURANCE AUX ÉTATS FINANCIERS
CATÉGORIE : NON-VIE AU 31/12/2020**

ANNEXE 16

Libellés	Raccordement	Total
Primes acquises		144 656 215
Primes émises	PRNV11 1 ^o colonne	141 189 185
Variation des primes non acquises	PRNV12 1 ^o colonne	3 467 030
Charges de prestations		-102 261 358
Prestations et frais payés	CHNV11 1 ^o colonne	-104 692 064
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1 ^o colonne	2 430 705
Solde de souscription		42 394 856
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	-22 946 231
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-30 097 235
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-53 043 466
Produits nets de placements	PRNT3	13 550 744
Participation aux résultats	CHNV3 1 ^o colonne	21 821
Solde financier		13 572 565
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2 ^o colonne	-4 860 528
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2 ^o colonne	-990 426
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2 ^o colonne	7 780 615
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2 ^o colonne	
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	1 026 470
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		2 956 131
Résultat technique		5 880 087
Informations complémentaires :		
Provisions pour primes non acquises clôture		54 379 898
Provisions pour primes non acquises ouverture		57 846 928
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		347 394 031
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		349 824 736
Autres provisions techniques clôture		-
Autres provisions techniques ouverture		5 148 533
A déduire :		
Provisions devenues exigibles		

Annexes aux états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020

AMI ASSURANCES

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF À EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Messieurs les Actionnaires de la société « AMI Assurances »,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « AMI Assurances » (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de 409 782 070 DT et un résultat net de l'exercice de 624 641 DT. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 05 juillet 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Évaluation des provisions techniques :

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant de 437 621 906 DT, représentent le poste le plus important du passif.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la Direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme étant un point clé de l'audit.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques ;
- Apprécier la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions ;
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances en date du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par la Société, retraçant les données historiques et servant de base à l'estimation des provisions ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des IBNeR et des IBNyR ;
- Analyser le dénouement de la provision pour sinistres de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistres ;
- Examiner un échantillon de dossiers sinistres de différentes branches d'assurance, conformément aux dispositions de la circulaire du CGA n° 2010-258 ;

- Prendre connaissances des travaux effectués par l'actuaire contrôleur.

La Société a procédé à l'audit approfondi des provisions pour sinistres à payer auto, arrêtées au 31 décembre 2020. Cette action a conduit à l'ajustement desdites provisions sur la base des données disponibles dans les dossiers physiques, à la mise à jour des coûts moyens et à la requalification de la responsabilité de certains sinistres. Les tardifs ont été estimés compte tenu d'un ajustement ayant porté à la fois sur le nombre des dossiers et sur les coûts moyens arrêtés par année de survenance.

La provision pour sinistres à payer relative aux diverses branches d'assurance tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la Société et en application de la circulaire du Ministre des Finances n° 258 de l'année 2010.

2) Évaluation des provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe :

Les provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe constatées au 31 décembre 2020 se rapportent aux créances suivantes :

- Créances sur les assurés et intermédiaires d'assurance ;
- Créances sur les compagnies d'assurance au titre des conventions IDA/HIDA ;
- Chèques et traites impayés sur les assurés et intermédiaires d'assurance.

Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la Direction et de la variation significative de ces provisions en 2020, nous avons considéré que leur estimation constitue un point clé de l'audit.

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions pour dépréciation, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Apprécier le respect des prescriptions de la circulaire du CGA n° 24/2017 du 29 mars 2017, relative aux nouvelles modalités de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et intermédiaires d'assurance ;
- Effectuer des demandes de confirmation de soldes auprès des intermédiaires d'assurance ;
- Apprécier le caractère prudent et justifié des provisions constituées au titre des créances sur les compagnies adverses.

Paragraphes d'Observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La Note III-CP des états financiers indique que la Société a enregistré un bénéfice net de 624 641 DT au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et que, à cette date, ses capitaux

propres sont négatifs de (64 124 657) DT. Toutefois, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement et de restructuration financière de la Société, adopté par le Conseil d'Administration, et de l'application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, réunie le 05 juin 2020, a décidé l'émission de titres participatifs d'un montant de 40 000 000 DT, réservée entièrement à la Banque Nationale Agricole (BNA Bank), et l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, réunie le 25 décembre 2020, a décidé l'augmentation du capital social en numéraire pour un montant global de 92 816 108 DT (réparti à parts égales entre la valeur nominale et la prime d'émission). Ces opérations sur les capitaux propres sont en cours de concrétisation à la date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration.

- 2)** La Note VII des états financiers se rapporte aux modalités d'application par la Société du décret-loi n° 2020-19 du 15 mai 2020, portant fixation de dispositions particulières relatives au remboursement des crédits et financements octroyés par les banques et les établissements financiers à leurs clients, ainsi que des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie émises en application de ce texte légal.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des

textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, il nous a été permis de déceler plusieurs déficiences au niveau du système d'information et des contrôles internes de la Société. Un rapport traitant des déficiences identifiées au cours de notre audit a été remis à la Société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Autres vérifications

Nous avons examiné les ratios prudentiels de la Société, tels que déterminés au 31 décembre 2020, et formulons les observations suivantes :

- La marge de solvabilité est au-dessous du minimum réglementaire prévu par les dispositions de l'article 58 bis du code des assurances ;

- Le taux de représentation des engagements techniques s'établit à 73% ; il est en deçà du taux minimum de 100% prévu par l'article 29 de l'arrêté du Ministre des Finances en date du 27 février 2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Tunis, le 06 juillet 2021
LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM**

Abderrazak GABSI, Associé

P/ GAC - CPA International

Chiheb GHANMI, Associé

AMI ASSURANCES
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIF À EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Messieurs les Actionnaires de la société « AMI Assurances »,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2020

- L'état des emprunts obligataires émis par la Banque Nationale Agricole (BNA Bank) et auxquels la société « AMI Assurances » a souscrit, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présente comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2020	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2020-1	3 500 000	3 500 000	30/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA 2020-1	1 500 000	1 500 000	21/10/2020	23/11/2025	9,50%
Total en DT	5 000 000	5 000 000			

- L'état des comptes à terme souscrits par la société « AMI Assurances » auprès de la BNA Bank, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présente comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2020	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
CAT BNA	3 000 000	3 000 000	16/01/2020	16/01/2021	11.81%
CAT BNA	35 000 000	35 000 000	23/10/2020	21/10/2025	6.80%
Total en DT	38 000 000	38 000 000			

Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2020 et relatives à des

conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue, en novembre 2018, entre la société « AMI Assurances » et la BNA Bank ;
- En 2018, la société « AMI assurances » a souscrit au fonds commun de placement « FCP Sécurité », géré par la BNA Capitaux, pour un montant de 8 000 068 DT ;
- La société « AMI Assurances » a mis gratuitement à disposition de l'UGTT un appartement à usage de bureau sis à Tunis, 25 Avenue de Paris, qu'elle a pris en location moyennant un loyer mensuel de 422 DT (hors TVA) ;
- La société « AMI Assurances » a loué auprès de l'UGTT un local sis à El Fahs, Avenue Habib Bourguiba, contre un loyer mensuel de 534 DT (hors TVA). Ce local est mis à disposition d'un agent d'assurance de la société « AMI Assurances » ;
- La société « AMI Assurances » a loué auprès de l'UGTT un local sis à Tunis, Rue Ali Darghouth, contre un loyer mensuel de 558 DT (hors TVA). Ce local est mis à disposition d'un agent d'assurance de la société « AMI Assurances » ;
- La société « AMI Assurances » a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société GMP dans laquelle elle est membre de son conseil d'administration, et ce, pour une durée initiale allant du 16/02/2012 jusqu'au 31/12/2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement à la société GMP d'une rémunération détaillée comme suit :
 - 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par la société « AMI Assurances » au cours de l'exercice clos précédant celui au titre duquel les échéances sont dues,
 - 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par la société « AMI Assurances » au cours de l'exercice clos précédant celui au titre duquel les échéances sont dues.

Au titre de l'exercice 2020, le montant total payé par la société « AMI Assurances » en application de cette convention s'est élevé à 62 029 DT (TVA incluse) ;

- En vertu d'une convention conclue avec la société GMP le 08/02/2012, objet d'un avenant en date du 18/12/2012, une avance en compte courant associé a été consentie par la société « AMI Assurances » pour un montant de 60 000 DT, remboursable à l'issue d'une période de deux ans, avec application d'un intérêt au TMM, soit 3,16% à l'époque. Cette convention a été renouvelée le 01/04/2014 pour une période de deux ans, avec application d'un intérêt au TMM, soit 4,72% à l'époque. Il est à noter qu'aucun remboursement n'a eu lieu concernant cette avance de trésorerie ;
- L'état des emprunts obligataires émis par la BNA Bank et auxquels la société « AMI assurances » a souscrit, avant l'année 2020, se présente comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2020	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2009	1 000 000	266 300	31/03/2009	07/04/2024	5,40%
BNA UFGA 2011	1 000 000	1 000 000	26/05/2011	26/05/2021	6,20%
BNA 2016	8 000 000	1 600 000	19/10/2016	19/10/2021	7,40%
BNA 2017-1	500 000	200 000	10/03/2017	26/05/2022	7,40%
BNA 2017-2	5 000 000	2 000 000	21/12/2017	29/12/2022	7,60%
BNA 2018-1	2 500 000	1 500 000	22/07/2018	10/08/2023	8,25%
BNA 2018-1	1 000 000	600 000	30/07/2018	10/08/2023	8,25%
BNA 2018-1	500 000	300 000	31/07/2018	10/08/2023	8,25%
BNA 2018-1	500 000	300 000	09/08/2018	10/08/2023	8,25%
BNA 2018-1	500 000	300 000	09/08/2018	10/08/2023	8,25%
BNA 2019-1	4 000 000	4 000 000	05/11/2019	10/01/2025	10,50%
BNA 2019-1	1 000 000	1 000 000	25/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA 2019-1	2 000 000	2 000 000	30/12/2019	10/01/2025	10,50%
Total en DT	27 500 000	15 066 300			

- L'état des comptes à terme souscrits par la société « AMI assurances » auprès de la BNA Bank, avant l'année 2020, se présente comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2020	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
CAT BNA	5 000 000	-	16/01/2019	16/01/2020	12%
CAT BNA	2 500 000	-	26/06/2019	26/06/2020	11,33%
CAT BNA	1 500 000	-	09/07/2019	09/07/2020	11,33%
CAT BNA	5 000 000	-	22/08/2019	22/08/2020	12%
CAT BNA	1 500 000	-	27/08/2019	26/08/2020	12%
CAT BNA	500 000	-	30/08/2019	30/08/2020	12%
CAT BNA	3 000 000	-	30/10/2019	30/10/2020	12,50%
CAT BNA	35 000 000	-	28/12/2018	23/10/2020	7%
Total en DT	54 000 000	-			

Obligations et engagements de la Société AMI Assurances envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 10 novembre 2017. Elle se compose des éléments suivants :
 - un salaire annuel net de 240 000 DT,
 - une voiture de fonction,
 - 400 litres de carburant,
 - les avantages en nature accordés au personnel sous forme de bons de restauration et de couverture maladie groupe ;
- Le montant brut des jetons de présence alloués à chacun des membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2020, a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 décembre 2020 à 7 000 DT. Ainsi, la charge globale se rapportant à l'exercice 2020 s'élève à 63 000 DT ;
- Le montant brut de la rémunération accordée à chacun des membres des comités permanents issus du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2020, a été également fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 décembre 2020 à 7 000 DT. La charge globale se rapportant à l'exercice 2020 s'élève à 133 000 DT et se répartit par comité comme suit :
 - Comité stratégique : 28 000 DT,
 - Comité permanent d'audit : 21 000 DT,
 - Comité de placement : 28 000 DT,
 - Comité des risques : 28 000 DT,
 - Comité de nomination et de rémunération : 28 000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 06 juillet 2021

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM**
Abderrazak GABSI, Associé

P/ GAC - CPA International
Chiheb GHANMI, Associé